

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
MEMBRES En exercice : 13 Présents: 13 Votants : 13 DATES Convoc.: 16/02/2010 Affich. : 16/02/2010	Séance du 22 février 2010 L'an deux mil dix, le vingt deux février, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. Présents: Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAIN, CORMIER, COUTO, LANDAIS PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

09-10 Pôle Enfance : Avenant n°1 : lot maçonnerie

La présence de plusieurs sources d'eau sur le terrain entraîne une modification du dallage prévue en devis de base. Afin d'éviter tout problème de solidité du bâtiment dans le temps, la construction d'une dalle portée est donc à prévoir. L'avenant proposé a donc pour objet d'introduire des prix nouveaux et d'augmenter le montant du marché lot maçonnerie détenu par l'entreprise BARBOTIN de Rennes. Ces prestations supplémentaires conduisent à faire une plus value de 25 123.90€HT et portent donc le montant du marché initial de 388 772.95€ HT à 413 896.85€HT (495 02063€TTC). Le montant de l'avenant n'est pas susceptible de remettre en cause l'économie générale du marché, ni les conditions d'attribution du marché initial. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot Maçonnerie du Pôle Enfance détenu par l'entreprise Barbotin de Rennes pour un montant de 25 123.90€HT.

10-10 Pôle Enfance : Avenant n°1 : lot VRD

Des travaux supplémentaires sont à prévoir pour le lot VRD. Il s'agit d'une prolongation du réseau EU sur la voie existante. L'avenant proposé a donc pour objet d'introduire des prix nouveaux et d'augmenter le montant du marché lot VRD détenu par l'entreprise SAUVAGER TP de Châteaubriant. Ces prestations supplémentaires conduisent à faire une plus value de 8 597.90€HT et portent donc le montant du marché initial de 174 530.47€ HT à 183 128.37€HT (219 021.53€TTC). Le montant de l'avenant n'est pas susceptible de remettre en cause l'économie générale du marché, ni les conditions d'attribution du marché initial. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot VRD du Pôle Enfance détenu par l'entreprise Sauvager TP de Châteaubriant pour un montant de 8 597.90€HT.

11-10 Taxes locales (taxes d'habitation - foncière sur les propriétés bâties et non bâties) : Taux d'imposition 2010

Lors de la commission finance du 19 janvier 2010, il a été décidé de proposer au Conseil Municipal pour les impôts locaux les taux d'imposition 2010 suivants :

Taxe d'habitation : 14.00% ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.35% ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.3%

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission finance pour les taux d'imposition 2010.

12-10 Subventions 2010

La commission finance propose le vote des subventions suivantes :

Associations	2010
Tournicoti	1 000.00
Ajoncs d'or	200.00
Association des chasseurs (sous réserve d'avoir le bilan financier 2009 et les prévisions 2010)	100.00
O.C.C.E. Korrigans (2010:167 élèves au 01/01/2010-38.50 par enfant)	6 429.50
A.P.E.L. Notre Dame (2010 : 61 élèves au 01/01/2010-38.50 par enfant)	2 348.50
A.P.E. Korrigans (2010:167 enfants au 01/01/2010 x 4.3€)	718.10
A vos marques (2010:61 enfants au 01/01/2010 enfants x 4.3€)	262.30
Cantine scolaire	2 500.00
La Guernette (2010:64 enfants au lieu de 61 x 40€)	2 560.00
Sporting club (2010 :45 enfants x 40€)	1 800.00
S.V.V.P. (Sauvegarde des Vallons de Vilaine contre la pollution) (sous réserve d'avoir le bilan financier 2009 et les prévisions 2010)	50.00
UNC - Soldat de France	80.00
Lycée Professionnel Saint-Yves (6 enfants inscrits x 27.50€)	165.00
Chambre des Métiers Côtes d'Armor (1 enfant inscrit x 27.50 €)	27.50
Chambre des Métiers Indre et Loire (1 enfant inscrit x 27.50 €)	27.50

MFR Montauban (1 enfant inscrit x 27.50 €)	27.50
Chambre des Métiers Ille et Vilaine (5 enfants inscrits x 27.50€)	137.50
Chambre des Métiers Finistère (1 enfant inscrit x 27.50 €)	27.50
MFR Goven (1 enfant inscrit x 27.50 €)	27.50
CFA-BTP Ille et Vilaine (1 enfant inscrit x 27.50 €)	27.50
Amis des soins palliatifs de Bain de Bretagne	200.00
Enfance inadaptée Bain de Bretagne	140.00
OASIA	150.00
Total	19 005.90
Subventions non attribuées	94.10
Total des subventions budgétées	19 100.00

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission finance.

13-10 Ecoles : enveloppe fournitures scolaires 2010

La commission finance propose au Conseil Municipal d'allouer aux deux écoles, pour les fournitures scolaires de l'année 2010 la somme de 50.00€ par élève soit :

Ecole publique : 50.00€ x 167 élèves au 01/01/2010=8 350.00€

Ecole privée : 50.00€ x 61 élèves au 01/01/2010 = 3 050.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission finance.

14-10 Classe d'intégration scolaire de l'école élémentaire de Guichen : Participation au fonctionnement

Conformément au principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques primaires et maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes, la commune de Guichen demande une participation aux frais de scolarité de deux élèves, domiciliés à Saint-Senoux, de la classe d'intégration scolaire de l'école élémentaire de Guichen pour l'année scolaire 2009/2010. Le montant de la participation est fixé au coût de fonctionnement moyen annuel à l'élève des écoles publiques au 1^{er} degré de Guichen, réduit de 50% et ajouts des crédits scolaires. Pour information, en 2009, ce coût s'élevait à 240.97€. Le montant du coût moyen par enfant sera transmis fin mars 2010.

Monsieur le Maire de Guichen souhaite que le Conseil Municipal de Saint-Senoux délibère sur cette demande de participation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de scolarité pour l'année 2010 pour ces deux élèves de la classe d'intégration scolaire de l'école élémentaire de Guichen.

15-10 ACSOR : attribution du fonds de concours : annulation délibération du 30/11/2009

La Communauté de Communes de Guichen avait transmis pour notification la délibération du Conseil Communautaire relative à l'attribution de fonds de concours aux communes. Cette délibération avait fait l'objet d'une délibération concordante dans chaque conseil municipal. Ce fonds de concours devait servir à financer des actions liées à la petite enfance. Le Conseil Municipal devait accepter le montant accordé (3 634.07€ pour Saint-Senoux) et préciser l'objet de l'attribution du fonds de concours, soit le financement d'un équipement soit le financement du fonctionnement d'un équipement.

Le financement des équipements proposé lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2009 (financement du CLSH (centre de loisirs Bourg des Comptes-Saint-Senoux), de l'espace jeu Tournicoti, d'un fonds supplémentaire de livres destiné aux 0-3ans à la bibliothèque) ne rentre pas dans le cadre du fonds de concours.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 30 novembre 2009 et donc d'affecter la somme de 3 634.07€ au financement de la construction des locaux périscolaires du Pôle Enfance destinés au futur Centre de Loisirs.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la somme de 3 634.07€ et d'affecter cette somme au financement de la construction des locaux périscolaires du Pôle Enfance destinés au futur Centre de Loisirs.

16-10 Commune : acquisition à titre gratuit d'une parcelle du bourg

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les actes notariés liés à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle (parcelle WB 73 b d'une surface de 79 m²) appartenant à Mme CHALLOU Gwenolée, bande de terrain longeant sa maison située 7 rue des Trois Huchet près de la mairie. Le projet est de créer deux emplacements de parking sur cette surface. Les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés liés à cette acquisition à titre gratuit (parcelle WB 73 b d'une surface de 79 m²). Le notaire en charge du dossier est Maître de Poulpiquet de Guignen. Les frais sont à la charge de la commune.

17-10 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : Mise en concurrence des entreprises d'assurance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurance arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale notamment l'article 26, Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux, Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, Vu le décret n°98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte:

-de mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Les risques à couvrir concernent :

-les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL ; les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance

18-10 Restaurant Scolaire: achat d'un lave vaisselle : demande subvention au titre de la dotation globale d'équipement (DGE)

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal valide l'opération d'achat d'un lave vaisselle pour le restaurant scolaire. Cet achat peut prétendre à une subvention spécifique au titre de la dotation globale d'équipement 2010.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	
-----------------	--

Achat lave vaisselle	5 054.10
TOTAL HT	5 054.10
TVA 19.60%	990.60
TOTAL TTC	6 044.70

Recettes	
-----------------	--

Autofinancement	4 275.80
DGE	1 768.90
TOTAL	6 044.70

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-d'adopter l'opération d'achat d'un lave vaisselle pour le restaurant scolaire, de valider le plan de financement proposé, de solliciter une subvention spécifique au titre de la dotation globale d'équipement 2010.

19-10 Centre Bourg : Amélioration de la voirie pour mise en sécurité aux abords des lotissements : demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement

Les travaux consistent à améliorer la voirie dans le centre bourg aux abords de deux lotissements de la commune : lotissement L'Orée du Bois et lotissement Coat Senen. Des trottoirs vont être créés afin que les piétons de ces lotissements puissent avoir accès en toute sécurité aux services proposés dans le bourg (commerces, écoles, mairie....).

Ces travaux peuvent prétendre à une subvention spécifique au titre de la dotation globale d'équipement 2010.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	
-----------------	--

Travaux	50 606.00
TOTAL HT	50 606.00
TVA 19.60%	9 918.78
TOTAL TTC	60 524.78

Recettes	
-----------------	--

Autofinancement	42 812.68
DGE	17 712.10
TOTAL	60 524.78

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-d'adopter cette opération de travaux de mise en sécurité dans le centre bourg, de valider le plan de financement proposé, de solliciter une subvention spécifique au titre de la dotation globale d'équipement 2010

20-10 Création d'une structure autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le département d'Ille et Vilaine : Désignation d'un délégué.

Monsieur Bernard GAVAUD est désigné comme délégué au collège électoral de la communauté de communes du canton de Guichen (ACSOR) permettant de désigner les délégués au Syndicat Départemental d'Energie 35.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21H30
Prochain Conseil Municipal le lundi 29 mars 2010*

Divers :

- Monsieur le Maire a effectué une présentation du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine
- Monsieur le Maire a informé sur l'avancement concernant l'évacuation des boues de l'ancienne Station d'épuration, sur les modifications à envisager nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments communaux.